



**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 A 18H30**

**COMPTE RENDU**

**Présents : Mesdames BABY-JASPARD-MARTIN-PIVATO-BILERI- TESTA-FOURNIE**

**Messieurs : AYCHET-PALACIOS-AMARDEILH-MARROT**

**Excusé: Monsieur MIONI**

**Pouvoirs : Monsieur MIONI à Madame MARTIN-PIVATO**

**Secrétaires de séance : Gisèle MARTIN PIVATO – Eliane JASPARD**

**1-Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 17 Octobre 2022**

*N'ayant aucune observation le compte rendu du conseil municipal du 17 Octobre dernier est approuvé à l'unanimité*

**2- Demande subvention DETR 2023 Réhabilitation Pont de Florac**

*Madame MARTIN PIVATO, Adjointe au Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération en date du 29 Mars 2022, le dossier concernant les ponts mitoyens de Surba et Tarascon sur Ariège avait été présenté, suite aux inspections effectuées et mentionnant l'urgence de réhabiliter ces ponts et notamment celui de Florac.*

*De ce fait la commune de Surba avait décidé :*

*\* de porter au budget communal 2022 la part du montant de la Maitrise d'œuvre et des travaux du pont de Florac, relevant à la commune de Surba soit 50% du montant de la maitrise d'œuvre et des travaux.*

*\* de demander une dérogation du montant maximal de subventionnement afin d'aider notre commune à financer ces travaux conformément à l'article du CGCT article L 1111-10.*

*\* de charger Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier*

*Or, sur l'année 2022 aucune action n'a pu être effectuée sur ce dossier, la commune de Tarascon sur Ariège ne souhaitant pas participer aux frais leur incombant.*

*La commune de Surba a déposé auprès du CEREMA, copie du dossier du diagnostic des ponts dans le cadre du diagnostic de l'état de santé des ouvrages d'art, le CEREMA a missionné un cabinet qui a confirmé l'état dégradé du pont.*



***A ce jour, l'urgence est sur le pont de Florac, car les délais courent puisque nous avons trois ans pour réhabiliter ce pont. Février 2020 – Février 2023-***

*La sécurité des usagers, les activités économiques du quartier, la responsabilité du Maire étant engagées et ayant effectué toutes les démarches possibles, Monsieur le Maire souhaite présenter ce dossier aux membres du Conseil Municipal, afin de reporter sur le budget communal 2023 la part du montant des travaux incombant à la commune de SURBA.*

***Le coût global estimatif des travaux s'élève à environ 232 490 € HT Maitrise d'œuvre incluse.***

***Aujourd'hui, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité souhaite à nouveau au vue de l'urgence :***

*\* reporter au budget communal 2023 la part du montant de la Maitrise d'œuvre et des travaux du pont de Florac, relevant à la commune de Surba soit 50% du montant de la maîtrise d'œuvre et des travaux soit 116 245 €.*

*\* demander une subvention au titre de la DETR 2023 pour la Maitrise d'œuvre et les travaux pour la part incombant à Surba*

*\* de demander une dérogation du montant maximal de subventionnement afin d'aider notre commune à financer ces travaux conformément à l'article du CGCT article L 1111-10.*

*\* de charger Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier*

### **3- Demande de subvention DETR 2023 pour les travaux d'agencement du parking communal du 19 mars 1962**

*Madame MARTIN PIVATO, Adjointe au Maire rappelle aux membres du Conseil que le parking communal du 19 mars situé au centre du village est une zone en concassé sur lequel se gare les véhicules des administrés habitant aux abords.*

*Sur ce parking a été mis en place il y a quelques années une stèle de commémoration du 19 Mars 1962.*

*Il conviendrait aujourd'hui d'agencer ce parking afin de mettre en valeur cette stèle, réorganiser le stationnement et faire un revêtement au sol.*

*Après étude, le montant de ces travaux s'élèverait à 33 390,00 €HT*

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré souhaite :***

*\* porter au budget communal 2023 ce projet pour un montant de 33 390,00 € HT soit 40 068,00 €TTC*

*\* demander une subvention au titre de la DETR 2023 pour les travaux d'agencement du parking communal du 19 Mars 1962*



*\* de charger Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier*

#### **4- Demande de subvention FDAL 2023 pour les travaux de réfection de la toiture du vestiaire**

*Madame MARTIN PIVATO, Adjointe au Maire rappelle aux membres du Conseil que la toiture du local vestiaire a été endommagée.*

*Il convient donc de la réparer afin de préserver ce local. Ces travaux pourraient être réalisés en régie*

*Après études, l'ensemble des devis nécessaires pour cette réalisation amène à un montant HT de 3 220,73 € soit 3 964,87 € TTC*

*De même afin de finaliser l'extérieur du bâtiment de la salle polyvalente il conviendrait de refaire le bardage, le montant des travaux s'élèverait à 17 131,62 € HT soit 20 557,94 € TTC*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré souhaite :*

*\* porter au budget communal 2023 ces projets pour un montant total de 20 352,35 € HT soit 24 522,81 € TTC*

*\* demander une subvention au titre FDAL 2023 pour les travaux de réfection de la toiture du vestiaire et bardage de la salle polyvalente*

*\* de charger Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier*

#### **5- Programmation 2023 SDE 09**

*Monsieur Georges MARROT, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal qu'il serait souhaitable de demander au SDE 09 une étude de faisabilité et financière afin de mettre en place des horloges sur l'éclairage public ainsi que le remplacement des lumières de l'éclairage public en LED.*

*De plus les spots éclairant l'Eglise de Surba étant énergivores, il serait également souhaitable de demander une étude pour leur remplacement en LED*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré souhaite que des études soient menées par le SDE 09 pour les différents points évoqués ci-dessus.*

#### **6- Décision modificative**

Madame MARTIN PIVATO, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative afin de pouvoir payer les travaux sous



mandat voirie dont les modalités viennent d'être modifiées pour les années à venir afin de pouvoir percevoir le FCTVA.

DEPENSES INVESTISSEMENT	INTITULE	MONTANT	RECETTE INVESTISSEMENT	INTITULE	MONTANT
COMPTE 215	TRAVAUX VOIRIE	+ 38 316.00 €	COMPTE 1321/041	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	+ 29 053.00 €
COMPTE 2152	VOIRIE	- 67 369.00 €	COMPTE 1341	DOTATIONS EQUIPEMENTS	- 29 053.00 €
COMPTE 215/041	TRAVAUX DE VOIRIE	+ 29 053.00 €			

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette décision modificative telle que présentée ci-dessus.**

## 7-Présentation du rapport du Syndicat des Eaux du Sabarthès de l'année 2021

### Les chiffres clés pour 2021

**4060 Abonnés**

**286 196 M3 d'eau consommée par les abonnés**

**121 Km de réseau de distribution**

**20 réservoirs d'une capacité totale de 3 418 M3**

**12 captages**

**149 litres d'eau consommée par jour et par habitant**

**Prix de l'eau au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 : 2.350 €TTC/M3**

## 8- Questions diverses

- **Autorisation d'engager, de liquider et de mandater le quart des crédits budgétaires d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023**

Madame MARTIN PIVATO, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de mettre en place l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater le quart des crédits budgétaires d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette autorisation telle que présentée ci-dessus.**

*N'ayant pas d'autres questions diverses à aborder et l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H10.*

